

M. HANSELL: Cela couvre tout. Je pense que le premier amendement de M. Reid était préférable. Il portait quelque chose comme ceci: "si ce n'est sur invitation du Comité".

L'honorable M. HOWDEN: Vous avez proposé de laisser la chose en suspens, monsieur le président. Après la motion faite par M. Reid, à l'effet que nous n'invitions pas de témoins à comparaître, la chose reste en suspens parce qu'il n'y a pas eu de décision.

Quelques VOIX: Au vote!

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres commentaires sur la motion? Sinon vous avez entendu la motion de M. Reid. Etes-vous pour la motion?

M. McIVOR: Quelle est la motion?

Le PRÉSIDENT: Que nous n'invitions personne à comparaître devant le Comité.

M. GLADSTONE: Une motion avait été faite antérieurement par l'honorable M. Stirling.

Le PRÉSIDENT: J'ai cru comprendre qu'on la retirerait si la motion initiale était retirée.

L'honorable M. STIRLING: Je crains qu'elle ne le soit, mais je voudrais bien qu'elle ne le fût pas.

M. HANSELL: La motion implique que vous ne pouvez inviter personne ici?

Quelques VOIX: Au vote!

Le PRÉSIDENT: Etes-vous prêts à voter sur la motion?

Quelques VOIX: Au vote!

(La motion est rejetée sur division.)

Le PRÉSIDENT: Maintenant, messieurs, vous avez entendu l'avis que j'ai exprimé tout à l'heure sur la manière dont nous devrions aborder le problème.

L'honorable M. STIRLING: Si je puis vous interrompre juste un moment, monsieur le président, je vous demanderai où nous en sommes actuellement, quant à la motion qui a été proposée?

Le PRÉSIDENT: Nous en sommes, dirai-je, au même point qu'à l'ouverture de la séance. Nous avons discuté la question. Nous avons rejeté une motion, mais nous n'avons pris de décision catégorique sur rien et la chose est pendante à l'heure qu'il est; le Comité peut agir comme bon lui semble, mais n'ayant pas atteint l'unanimité, nous sommes incapables de rien faire pour le moment. En d'autres termes, nous ne ferons rien tant que nous n'aurons pas décidé autrement.

M. REID: Autrement dit, les deux camps sont victorieux.

Le PRÉSIDENT: Oui.

L'honorable M. STIRLING: Accepteriez-vous une autre motion sur le sujet, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Certainement.

L'honorable M. STIRLING: A l'effet que nous ne réglions pas immédiatement la question de recevoir en personne des représentants à notre Comité.

M. HANSELL: J'appuie la motion.

Le PRÉSIDENT: Vous avez entendu la motion. Tout le monde est-il pour la motion?

M. MACNICOL: Nous ne l'avons pas entendue. Comment s'énonçait-elle?

L'honorable M. LAMBERT: Que nous ne réglions pas maintenant la question d'entendre de témoignages présentés devant notre Comité.

Le PRÉSIDENT: De témoignages présentés oralement.

M. REID: Vous voulez dire présentés en personne par les témoins?

L'honorable M. STIRLING: En personne.